

commissaires du commerce, pour l'importateur canadien, cherchent des sources de matières premières et d'autres marchandises désirées au Canada et aident à l'exportateur étranger qui désire écouler ses produits au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les commissaires du commerce forment partie intégrante de la mission et prennent les titres de conseiller commercial, de secrétaire commercial, d'attaché commercial, de consul ou de vice-consul selon leur statut comme fonctionnaires du service étranger. Des tournées sont organisées de temps à autre dans tout le Canada pour les commissaires du commerce afin de rafraîchir leurs connaissances de l'ensemble des industries canadiennes. Des contacts avec les exportateurs et importateurs canadiens sont établis ou rétablis, et les commissaires du commerce ont l'occasion de transmettre des renseignements sur la situation commerciale et les potentialités de leur territoire directement aux personnes les plus intéressées.

Certains bureaux à l'étranger, fermés avant ou durant la guerre, sont rouverts, y compris les bureaux à Singapour, Changhaï, Batavia, Hong-Kong, Oslo, La Haye (au lieu de Rotterdam), Athènes et probablement Calcutta. On projette l'ouverture de nouveaux bureaux à Sao Paulo, Stockholm, Léopoldville (Congo belge) et probablement en Amérique centrale.

Il y a des bureaux des commissaires du commerce dans les pays suivants: Argentine; Australie (Melbourne et Sydney); Belgique; Brésil, Inde britannique; Antilles britanniques (Trinité et Jamaïque); Chili; Colombie; Cuba, Egypte; France; Irlande; Mexique; Pays-Bas; Terre-Neuve; Nouvelle-Zélande; Norvège; Pérou; Portugal; Union Sud-Africaine (Johannesburg et Cape Town); Royaume-Uni (4 bureaux à Londres, 1 bureau à Liverpool et 1 à Glasgow); Etats-Unis (Washington, New York, Chicago et Los Angeles).

**Division de l'exportation.**—La Division de l'exportation du Service du Commerce étranger est le lien entre les exportateurs canadiens et le Service des commissaires du commerce en vue du développement du commerce d'exportation. La Division comprend 13 sections dirigées par des spécialistes en chaque genre de denrées. Les spécialistes en denrées maintiennent une relation étroite avec les exportateurs canadiens actuels et éventuels et, conjointement avec le Service des commissaires du commerce, les conseillent sur les débouchés potentiels pour leurs produits, sur le choix des agents et les règlements et méthodes commerciales. Présentement ces sections sont les suivantes: animaux, poisson et produits animaux; substances végétales; produits chimiques et connexes; textiles; cuir et caoutchouc; fer et acier; machinerie; métaux non ferreux; métalloïdes et produits; articles durables de consommation; outillage radiophonique et électronique; pulpe et papier; bois d'œuvre et produits du bois; outillage de transport.

La Division de l'exportation maintient un répertoire d'exportateurs, qui énumère les firmes exportatrices canadiennes et donne des détails sur leurs produits. Des exemplaires de ce répertoire se trouvent dans tous les bureaux des commissaires du commerce et servent à maintenir les acheteurs étrangers en contact avec les manufacturiers canadiens qui offrent les articles désirés.

Le Ministère a pour objectif général de relâcher ou d'enlever les contrôles de temps de guerre sur les exportations aussitôt que possible afin que le commerce prenne de l'essor. Quand la Division de l'exportation débuta en novembre 1945, la Branche des permis d'exportation tomba sous sa juridiction. Les contrôles sont enlevés sur des articles de plus en plus nombreux, mais il y a des denrées encore rares, particulièrement les aliments, les textiles et le vêtement, l'acier, le bois d'œuvre, etc., dont la distribution exige encore une surveillance étroite. Il faut des permis pour ces